



SSIAP 3 — FORMATION CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNE

Objectifs

- Être capable de manager le service de sécurité
- Être capable de conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Être capable d'assurer l'assistance des personnes au sein des établissements où ils exercent.
- Être capable d'assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien

Contenu conforme à l'arrêté modifié du 02 mai 2005

- Le feu, comportement au feu des matériaux,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction,
- Matériaux de construction, étude de plan,
- Organisation de la réglementation, classement des bâtiments,
- Dispositions constructives et techniques,
- Analyse de risques, travaux de sécurité,
- Documents administratifs, veille réglementaire,
- Information de la hiérarchie,
- Commission de sécurité, registre de sécurité,
- Exercer la fonction d'encadrement,
- Organiser le service,
- Droit du travail,
- Élaboration du budget de service et suivi

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel, en groupe.

Moyen et outils : Salle équipée d'un vidéoprojecteur, registres et documents sécurité

Pratique : extincteurs avec simulateur de feu pour manœuvre d'extinction, postes radio, panneau de simulation de système de sécurité incendie (SSI) / Visite d'établissement

Méthodes et outils d'évaluation

Évaluation intermédiaire : QCM informatisé

Évaluation finale : QCM (40min), épreuve écrite (2h30), épreuve orale (15min)

PRÉREQUIS

- Aptitude médicale
- Être titulaire du diplôme SST et de l'attestation HOB0
- Être titulaire du diplôme SSIAP 2 et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins 3 ans d'expérience dans la fonction ou être titulaire d'un diplôme de niveau IV

DURÉE DE LA FORMATION

216 heures hors examen et temps de déplacement

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Planning de formation sur le site internet pour les dates de session.

Contact par mail pour inscription, réponse sous 3 jours.

Convocation à un entretien et évaluation des acquis par un test de connaissance.

TARIFS


Sur devis.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour une analyse de vos besoins merci de nous contacter.

CONTACT

 contact@formapublicprive.com

 03 64 26 78 05



Certification

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Passerelles et équivalences

Pas de passerelle et d'équivalence.

Débouchés / Métiers

Métiers :

Accès à des postes d'encadrement de chef de poste sécurité – incendie